



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Service des Affaires
Générales et Juridiques

Délibération du Conseil d'administration
n° 2021 - 004
Séance du 29 janvier 2021

Contrat de site volet spécifique 2020-2024

Condition d'acquisition du vote :

Quorum = moitié des membres en exercice présents ou représentés
Acquisition de la délibération = majorité des membres présents ou représentés

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents (en visioconférence et physiquement) : 27

Nombre de membres représentés : 1

Nombre de vote pour : 28

Nombre de vote contre :

Nombre d'abstentions :

Le contrat de site volet spécifique 2020-2024 annexé à la présente délibération, est approuvé.

Fait à Arras, le 29 janvier 2021

Le Président,
Pasquale MAMMONE



SERVICE CENTRAUX

9 rue du Temple - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX

Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37

www.univ-artois.fr

Contrat de l'université d'Artois pour les années 2020-2024

entre

- Le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

représenté par

Madame Frédérique Vidal, ministre de l'enseignement supérieur, de la
recherche et de l'innovation

d'une part,

- L'Université d'Artois

représentée par

Monsieur Pasquale Mammone, président de l'Université d'Artois

d'autre part.

Sommaire

I. Présentation générale.....	3
II. Axes stratégiques et objectifs	4
<i>Axe 1 : participer activement à la stratégie de l'alliance A2U</i>	<i>4</i>
Objectif 1 : transformer l'offre de formation par la Licence Compétences en Réseau (LCeR) et par des projets de formation communs à l'Alliance A2U.....	4
Objectif 2 : participer à la structuration de la recherche à l'échelle du site	4
<i>Axe 2 : favoriser la réussite et l'insertion professionnelle de tous les étudiants.....</i>	<i>5</i>
Objectif 1 : structurer l'ensemble des dispositifs d'aide à la réussite des étudiants	5
Objectif 2 : encourager l'utilisation du numérique et les pratiques pédagogiques innovantes	6
Objectif 3 : systématiser l'évaluation de la formation et des enseignements	6
Objectif 4 : développer la politique de vie étudiante au service de l'ensemble des usagers.....	6
Objectif 5 : accroître la mobilité sortante et l'attractivité internationale de l'établissement	7
<i>Axe 3 : promouvoir une recherche d'excellence, visible et en lien avec son territoire</i>	<i>8</i>
Objectif 1 : renforcer la structuration de la recherche autour des 4 domaines d'intérêt majeur (DIM)	8
Objectif 2 : accroître le développement de la recherche en lien avec le territoire.....	8
<i>Axe 4 : développer une vision pluriannuelle du pilotage et les ressources propres de l'établissement</i>	<i>9</i>
Objectif 1 : mettre à niveau les systèmes d'information au service du pilotage de l'établissement.....	9
Objectif 2 : consolider la démarche de performance budgétaire et financière	10
Objectif 3 : augmenter la part de ressources propres de l'établissement	10
III. Mise en œuvre et suivi du contrat	12
ANNEXE : RÉCAPITULATIF DES INDICATEURS ET DES JALONS	13

I. Présentation générale

Implantée sur les sites d'Arras, Béthune, Douai, Lens et Liévin, l'université d'Artois est une université pluridisciplinaire hors santé qui accueille plus de 12 000 étudiants, dans 8 UFR et 2 IUT. Elle a fait le choix, dès sa création en 1992, de structurer ses différents sites par grands domaines disciplinaires. Le pôle d'Arras regroupe les sciences humaines et sociales ainsi que l'économie et la gestion ; le domaine juridique relève du pôle de Douai ; les pôles de Béthune et de Lens se partagent le domaine des sciences ; Liévin concentre le domaine des sciences et techniques des activités physiques et sportives. Ce maillage contribue à son ancrage territorial et lui permet de remplir pleinement sa mission citoyenne de démocratisation de l'enseignement supérieur.

L'université d'Artois conforte, depuis plusieurs années, son identité par une restructuration de ses activités de recherche autour de quatre grandes thématiques : l'éco-efficacité énergétique, le lien social, le patrimoine et l'intelligence artificielle. Ces quatre thématiques s'inscrivent parfaitement dans les axes de recherche prioritaires de l'Alliance A2U [universités d'Artois (UA), du Littoral Côte d'Opale (ULCO) et de Picardie Jules Verne (UPJV)], ainsi que dans les grands projets de transitions énergétique, sociale et numérique portés par la région Hauts-de-France. Parmi ces quatre axes, celui de l'intelligence artificielle jouit d'une renommée internationale, confirmée encore récemment par l'adhésion du Centre de Recherche en Informatique de Lens (CRIL) au réseau d'excellence européen TAILOR rassemblant les meilleurs laboratoires européens en intelligence artificielle. Au sein de l'Alliance, l'université d'Artois pilote les deux axes « intelligence artificielle » et « patrimoine ».

Axe 1 : Participer activement à la stratégie de l'alliance A2U

Le grand défi sera de consolider la stratégie fédérative de l'Alliance A2U portée par les trois universités. Ce nouveau site constitue l'échelle la plus adaptée pour créer des synergies et optimiser ainsi les chances de succès en réponse aux appels à grands projets portés en commun, tant en recherche qu'en formation (PIA, CPER, école d'ingénieurs, *Graduate Schools*, etc.).

Axe 2 : Favoriser la réussite et l'insertion professionnelle de tous les étudiants

L'université d'Artois poursuit la transformation de ses pratiques pédagogiques, aussi bien au sein des multiples dispositifs d'aide à la réussite que dans les cursus académiques. Les récents succès de l'Alliance A2U (PIA3, NCU et Dispositifs territoriaux pour l'orientation vers les études supérieures) contribueront à cette transformation. Pour promouvoir une culture du bien-être, propice à la réussite de tous ses étudiants, l'établissement investit le champ des activités culturelles, sportives et associatives avec la volonté de lutter contre les discriminations et de développer un environnement inclusif favorable au « vivre et agir ensemble ».

Axe 3 : Promouvoir une recherche d'excellence, visible et en lien avec son territoire

La structuration de la recherche autour des quatre domaines d'intérêt majeur (DIM) a permis d'améliorer la visibilité des recherches conduites à l'université, et de développer les collaborations interdisciplinaires au sein de l'établissement. La prochaine étape est maintenant le renforcement de la gouvernance et du pilotage scientifique au sein des DIM. Enfin, la promotion d'une recherche d'excellence passera par le soutien apporté à la formation doctorale au sein d'écoles doctorales communes à l'Alliance, et par l'encouragement à la publication scientifique sur des plateformes numériques ouvertes.

Axe 4 : Développer une vision pluriannuelle du pilotage et les ressources propres de l'établissement

Au cours de la période 2020-2024, il s'agit de développer la politique RH et le dialogue social, finaliser l'interopérabilité des systèmes d'information afin de garantir la soutenabilité des stratégies politiques, et de consolider la démarche de performance budgétaire et financière, dans le cadre de la politique globale de qualité. Enfin, pour renforcer et accompagner les projets ambitieux de l'université, l'établissement s'engage à augmenter ses ressources propres, tant au niveau de la recherche que de la formation continue.

II. Axes stratégiques et objectifs

Axe 1 : participer activement à la stratégie de l'alliance A2U

Objectif 1 : transformer l'offre de formation par la Licence Compétences en Réseau (LCeR) et par des projets de formation communs à l'Alliance A2U

Le projet LCeR (lauréat du PIA3 « nouveaux cursus à l'université ») conforte une volonté collégiale d'innovation et d'adaptation de l'offre de formation aux nouveaux impératifs pédagogiques, notamment en 1er cycle. Elle souligne aussi l'attention particulière qui est portée par les trois établissements à la personnalisation des formations.

La nouvelle offre de formation induite par la LCeR s'organisera intégralement en blocs de compétences, chaque bloc se déclinant en plusieurs niveaux. Ces niveaux (ou blocs entiers) pourront être acquis selon plusieurs modes d'apprentissage : présentiel, distanciel, numérique, Formation En Situation de Travail (FEST), entrepreneuriat, international, immersion recherche... La LCeR implique la mise en place de parcours personnalisés afin de contribuer à l'élévation du niveau de qualification, de certification et de diplomation d'un public fragile, qui s'oriente trop souvent par défaut. Les lycéens pourront acquérir par avance un niveau dans un bloc de compétences. Les personnes en reprise d'études pourront valider des blocs (ou compléter des niveaux manquants) sans suivre la licence dans son intégralité. La LCeR sera donc également un outil pour compléter la qualification des salariés de la région.

Ce projet favorisera également la mutualisation inter-établissements. Sans remettre en cause les unités d'enseignements composant les blocs de compétences propres aux mentions de licences qui sont accréditées dans chacune des universités, la LCeR donnera l'opportunité aux étudiants, dans le cadre d'un parcours individualisé et suivi, de conjuguer différents « blocs de compétences » proposés par ces mentions en combinant des enseignements dispensés dans les universités partenaires.

Concernant les formations, d'autres projets communs ont vu le jour. Le projet « OSER ! » (s'Orienter vers le Supérieur Et Réussir !) a été lauréat du PIA3 action « Territoire d'innovation pédagogique », volet « Dispositifs territoriaux pour l'orientation vers les études supérieures ». Il vise à créer des liens de confiance avec les apprenants et à les accompagner avec équité vers une orientation choisie et réussie, en co-construction avec les partenaires du territoire.

Dans le cadre de la réforme des études de santé (PACES), les membres de l'Alliance ont collaboré pour intégrer une mineure santé dans leurs licences disciplinaires hors santé (LAS).

Enfin, les trois établissements souhaitent déployer des formations d'ingénieurs sur l'ensemble du site, en s'appuyant sur la compétence et l'expérience de l'ULCO, qui est la seule à posséder une école d'ingénieurs intégrée (EILCO). L'université d'Artois prévoit de porter une formation autour de « l'industrie du futur » à Béthune, et une autre autour de « l'intelligence artificielle » à Lens.

Jalon 1 : mise en place de la LCeR dans le domaine scientifique (2022)

Jalon 2 : ouverture de la filière d'ingénieurs « l'industrie du futur » (2023)

Indicateur 1 : mise en place de la LCeR et premiers résultats

- Nombre d'étudiants inscrits en LCeR
- Nombre de lycéens inscrits au moins à un certificat
- Nombre de formations converties en blocs de compétences
- Taux de réussite à l'obtention d'un certificat

Objectif 2 : participer à la structuration de la recherche à l'échelle du site

La stratégie de l'Alliance consiste à s'appuyer sur les domaines d'excellence respectifs des trois établissements, pour optimiser les forces sur l'ensemble du site et, particulièrement pour la recherche,

développer un positionnement clair au niveau international. L'Alliance A2U a ainsi défini des objectifs stratégiques et structurants autour de 7 thématiques de recherche. Parmi ces 7 thématiques, deux sont pilotées par l'université d'Artois : le patrimoine et l'intelligence artificielle. Ce pilotage s'est déjà concrétisé par le portage d'un projet CPER « Anamorphose », projet pluridisciplinaire et fortement structurant consacré au lien entre patrimoine et territoire.

Dans le domaine de l'intelligence artificielle, une structure fédérative de recherche ainsi qu'une *Graduate School* seront créées. Cette *Graduate School* s'appuiera sur les compétences reconnues des laboratoires d'informatique de l'alliance, lauréats de trois chaires d'excellence IA, dont 2 à l'université d'Artois, ainsi que sur les laboratoires du DIM IA de l'université d'Artois, lauréats d'une chaire d'excellence en IA et sur l'AAP ANR « Contrats doctoraux IA – Etablissement » en 2019. Enfin, l'émergence de nouveaux laboratoires ou de structures communes de recherche sera soutenue.

Jalon 3 : création d'une *Graduate School* A2U en intelligence artificielle (2024)

Jalon 4 : mise en place d'une gouvernance commune des ED A2U (2021)

Axe 2 : favoriser la réussite et l'insertion professionnelle de tous les étudiants

Objectif 1 : structurer l'ensemble des dispositifs d'aide à la réussite des étudiants

L'aide à la réussite des étudiants comprend trois phases qu'il convient de coordonner au niveau de l'établissement, pour une mise en œuvre personnalisée dans chacune des 10 composantes de l'université.

En premier lieu, l'aide à l'orientation sera assurée par le service Cap Avenir, fort d'un réseau développé depuis plusieurs années (à ce jour 31 conventions de partenariat avec les lycées de notre bassin), qui continuera et renforcera les actions d'information auprès des lycéens : forums d'orientation, journées d'immersion, ateliers lors des journées portes ouvertes, etc.

En second lieu, le soutien en première année de licence et de DUT, qui concentre l'essentiel des échecs, sera coordonné au niveau de l'établissement. En fonction de différents indicateurs (type de public, taux de réussite, ...) chaque composante pourra mettre en œuvre des dispositifs d'aide aux étudiants fragiles parmi ceux qui lui seront proposés (à ce jour : « Oui-Si renfort », L1 en 2 ans, Programme Régional de Réussite en Etudes Longues (PRREL)-réussite). Ces dispositifs seront complétés par des tests de positionnement qu'il conviendra de systématiser pour identifier au plus tôt les étudiants fragiles, et par un suivi individualisé. Les étudiants les plus en difficulté pourront être accueillis au sein de dispositifs de remédiation (« DU tremplin » ou « DU Avenir ») qui favoriseront une reprise d'études dans les meilleures conditions, au sein ou en dehors de l'université.

En ce qui concerne l'aide à l'insertion professionnelle, l'université continuera de proposer des outils efficaces, et mènera de nombreuses actions sur l'ensemble des sites.

Indicateur 2 : aide à la réussite et insertion professionnelle des étudiants

- Taux de réussite des étudiants OUI SI – Licence en quatre ans
- Taux d'insertion professionnelle des diplômés de Licence Professionnelle à 30 mois
- Nombre d'étudiants inscrits sur la plate-forme « carrière » de l'université d'Artois
- Nombre de formations de première année proposant un dispositif d'aide ou de remédiation
- Nombre d'étudiants de première année ayant suivi un dispositif d'aide ou de remédiation

Jalon 5 : généralisation des contrats de réussite étudiante avec encadrement par des directeurs d'études pour atteindre 100% des effectifs de licence (2024)

Objectif 2 : encourager l'utilisation du numérique et les pratiques pédagogiques innovantes

Créé en 2013, le service de pédagogie universitaire (SUPArtois) compte environ 400 participations chaque année aux ateliers et conférences organisés, 40 à 50 dépôts de dossiers BQE (Bonus Qualité Enseignement), correspondant à 2 000 heures financées chaque année, dont 25% explicitement consacrées à la réussite des étudiants. L'université souhaite renforcer l'offre de formation du SUPArtois pour répondre à deux objectifs : le premier est d'aider les nouveaux maîtres de conférences à mieux appréhender les enjeux et les pratiques de l'enseignement à l'université. Le second est d'accompagner les nombreux enseignants et enseignants-chercheurs bénéficiaires d'un BQE (160 en 2020).

Cette offre de formation s'accompagnera d'une politique d'incitation plus forte à la labellisation interne « innovation pédagogique » des enseignements, permettant la mise en lumière des pratiques innovantes en œuvre dans les différentes formations. Elle s'accompagnera de la mise en place d'indicateurs précis, permettant d'analyser finement les effets de la transformation des pratiques d'enseignement.

Au cours de la période 2020-2024, le recours au numérique sera encouragé pour optimiser la mise en œuvre des approches pédagogiques innovantes (utilisation des TICE, formations à distance, jeux sérieux, etc.). L'université continuera de rationaliser et d'enrichir le choix des outils numériques pédagogiques pour offrir aux enseignants et étudiants un ensemble cohérent et efficace. Forte du succès des MOOC (« Fantasy » et « Science-Fiction »), l'université d'Artois continuera à développer les croisements entre usages innovants des outils numériques, innovation pédagogique et recherche.

Indicateur 3 : numérique et innovation pédagogique

- Nombre d'UE ou d'éléments constitutifs labellisés « innovation pédagogique »

Jalon 6 : mise en place d'outils permettant d'évaluer les effets des pratiques innovantes (2024)

Objectif 3 : systématiser l'évaluation de la formation et des enseignements

L'évaluation des formations et des enseignements a été initiée par l'adoption d'une charte en CFVU en 2018. A cette charte a été associé un questionnaire uniformisé pour l'évaluation des formations d'une part, et pour celle des enseignements d'autre part. Ces évaluations sont systématiques en première année, et sont réalisées selon un calendrier précis pour les autres années.

Les conseils de perfectionnement devront s'emparer des résultats d'évaluation pour proposer des évolutions des maquettes ou des dispositifs pédagogiques et présenteront de manière systématique leurs conclusions en conseil d'UFR avant débat et validation en CFVU. Cette démarche de progrès continu sera confiée au SUP Artois pour favoriser l'essaimage et développer des communautés de pratiques.

Indicateur 4 : évaluation de la formation et des enseignements

- Taux de réponse aux enquêtes d'évaluation de la formation
- Taux de réponse aux enquêtes d'évaluation des enseignements
- Part des mentions et diplômes faisant l'objet d'une évaluation

Jalon 7 : mise en place de tous les conseils de perfectionnement (2021)

Objectif 4 : développer la politique de vie étudiante au service de l'ensemble des usagers

A travers l'utilisation de la CVEC, l'établissement s'attachera à favoriser l'épanouissement individuel des étudiants et le lien social, ainsi qu'à renforcer dans le cadre d'appels à projets la vie de campus sur les 5 pôles, au plus près des étudiants. Ainsi, la politique vie étudiante de l'établissement se traduira par un engagement fort au service du bien-être, des expériences et de l'engagement des étudiants, de la lutte contre les discriminations, et du développement d'un environnement inclusif en faveur des publics à besoins spécifiques (primo-entrants, sportifs de haut niveau, étudiants internationaux,

étudiants en situation de handicap, salariés, etc.). Une même qualité de la vie étudiante sur les cinq pôles sera une priorité, notamment en matière de santé, d'accès aux pratiques sportives et culturelles ou encore, en partenariat avec le conseil régional Hauts-de-France, d'accès aux emplois étudiants proposés sur les campus.

Lieu de production et de transmission du savoir, la vie de campus contribuera également à sensibiliser les étudiants aux enjeux sociétaux et environnementaux du XXI^e siècle et à développer leur réflexion critique sur ces sujets, notamment à travers des enseignements, expositions, conférences, tables rondes et ateliers participatifs, ainsi que par des actions concrètes, pour que le développement durable soit incarné au quotidien.

Indicateur 5 : qualité de la vie étudiante

- Nombre de projets financés par la CVEC via le FSDIE et dans le cadre d'appel à projets

Jalon 8 : point d'étape et bilan relatif à la qualité de vie étudiante à l'échelle de chacun des 5 pôles de l'établissement (2022 et 2024)

Objectif 5 : accroître la mobilité sortante et l'attractivité internationale de l'établissement

L'université encouragera ses étudiants à effectuer soit un séjour d'études soit un stage à l'étranger. Dans cette perspective, un Bonus Qualité Internationale (BQI) sera inscrit sur le supplément au diplôme pour les étudiants ayant effectué une mobilité ; les composantes seront également soutenues pour mettre en place des doubles diplômes, et/ou rendre obligatoire pour leurs étudiants un semestre dans une université partenaire. À cet effet, la Maison des Langues, acteur important dans la préparation linguistique pour la mobilité, les certifications, l'intégration des étudiants internationaux, verra son rôle accru. Le service RI apportera son soutien logistique et financier pour la sensibilisation, l'information et l'aide à la constitution de projets. L'effort portera également sur la valorisation de la mobilité dans toutes les composantes et tous les secteurs de recherche, et pour tous les personnels, qu'ils soient enseignants, enseignants-chercheurs ou administratifs.

Pour accroître l'attractivité et la visibilité internationale du site, l'université d'Artois favorisera les échanges en vue de collaborations internationales (scientifiques et partenariales) et encouragera la création de laboratoires internationaux sans mur tel que celui qui lie le laboratoire CRIL à l'Automated Reasoning Group de l'Université de Californie à Los Angeles.

L'université d'Artois établira une cartographie recherche et formation de ses collaborations avec les universités étrangères. Elle permettra de pérenniser des partenariats privilégiés.

Indicateur 6 : mobilité internationale et partenariats

- Nombre et part d'étudiants étrangers issus d'un système éducatif étranger au sein de l'établissement
- Nombre et part de diplômés ayant effectué une mobilité internationale d'au moins 2 mois
- Nombre de certifications en langues (CLES et TOIC) délivrées par l'établissement et par des organisations d'évaluation externe
- Part des certifiés B2 parmi les diplômés de licence inscrits à une certification B2

Jalon 9 : établir une cartographie des partenariats internationaux en formation et en recherche pour cibler et harmoniser les zones de coopération stratégiques (2021)

Jalon 10 : mise en place de réseaux/consortiums formalisés de partenariat pour répondre aux appels à projets à l'international et faire acte de candidature pour les masters conjoints Erasmus Mundus et les Universités européennes (2024)

Axe 3 : promouvoir une recherche d'excellence, visible et en lien avec son territoire

Objectif 1 : renforcer la structuration de la recherche autour des 4 domaines d'intérêt majeur (DIM)

L'université d'Artois a structuré sa recherche autour de 4 DIMs : le DIM1 « Éco-efficacité énergétique ; le DIM2 « Patrimoines, territoires et transculturalités » ; le DIM3 « Les recompositions du lien social : mesurer, expliquer, intervenir » et le DIM4 « L'Intelligence Artificielle ». Ces domaines ont permis d'augmenter la visibilité des recherches conduites à l'université et de développer des collaborations transversales et pluridisciplinaires entre les laboratoires. Chaque DIM est animé par un responsable, et un appel à projets équipements/manifestations est réalisé chaque année dans chaque DIM.

Un contrat d'objectifs et de moyens (COM) sera mis en place pour chaque DIM et une lettre de mission sera adressée aux responsables des DIMs. Chaque DIM sera doté d'un bureau, présidé par le responsable de DIM. Le bureau détermine la politique scientifique, la programmation des manifestations, la répartition du budget, les réponses aux appels à projets. La réponse à des appels à Projets Nationaux et Internationaux sera encouragée. La DREDV informera en particulier les responsables des DIMs des AAPs Nationaux et Internationaux correspondant aux thématiques des DIMs et apportera prioritairement son aide aux montages de ces projets. Les projets non retenus lors d'un AAP mais ayant été expertisés favorablement bénéficieront d'un soutien financier afin d'être améliorés et redéposés.

Jalon 11 : mise en place des contrats d'objectifs et de moyens (COM) pour chaque DIM (2021)

Jalon 12 : mise en place de la lettre de mission pour les responsables de DIM (2021)

Objectif 2 : accroître le développement de la recherche en lien avec le territoire

L'une des priorités de l'université d'Artois est de répondre aux demandes des sphères économiques et socio-culturelles et de prendre une part active à la recherche locale et régionale. L'université a ainsi contribué au développement de nombreux clusters, incubateurs, centres techniques : le MuséoLab au sein de l'incubateur d'entreprises culturelles du Louvre-Lens Vallée, les clusters « Senior University » et « Vivalley », les Centres techniques Adrianor et le techno-centre régional de la méthanisation et le projet de « smart city » de la ville de Béthune, impliquant des entreprises telles Orange et Engie.

L'implication de l'université d'Artois dans les différents organes de gouvernance des clusters, incubateurs et centres techniques présents sur son territoire sera confirmée et amplifiée. L'université accompagnera ces structures dans leurs projets scientifiques, leurs réponses aux appels à projet et soutiendra l'organisation de manifestations scientifiques. Des rencontres entre ces structures et les laboratoires de l'Université d'Artois seront organisées et des cofinancements de thèses seront aussi envisagés. L'université pourra de manière plus systématique encourager des collaborations pérennes avec les institutions culturelles et citoyennes, en co-organisant par exemple des cycles de conférences sur les grands sujets sociétaux contemporains avec les médias locaux et les associations citoyennes concernées. L'idée est que l'université confirme son rôle de lieu de dialogue entre les avancées de la recherche, les préoccupations contemporaines et les applications régionales et citoyennes de cette recherche.

Indicateur 7 : recherche en lien avec le territoire

- Nombre de thèses financées ou cofinancées par un acteur du territoire
- Nombre de manifestations scientifiques organisées ou coorganisées avec un acteur du territoire

Objectif 3 : soutenir la formation doctorale et les publications scientifiques

Dans le cadre de la restructuration des écoles doctorales, l'université d'Artois a l'occasion de prendre pleinement part au catalogue des formations doctorales ouvertes aux doctorants de l'Artois, d'Amiens et du Littoral. L'université encouragera la création et le développement de formations techniques, méthodologiques et scientifiques, communes aux différents sites et proposées par des personnels de l'université. Les doctorants participeront à la vie scientifique des unités, seront informés sur les débouchés du doctorat et formés aux méthodes de la publication scientifique.

La Direction de la Recherche, des Études Doctorales et de la Valorisation (DREDV) exerce une veille sur les bourses destinées aux doctorants et informe systématiquement les directeurs d'unités des différents types de contrats doctoraux. L'université s'engage à informer de manière récurrente et systématique les intéressés ainsi qu'à poursuivre ses efforts en matière d'allocation doctorale.

L'université pérennisera son appel à projets Publication destiné à soutenir les publications scientifiques, aussi bien individuelles que collectives, des chercheurs de Sciences Humaines et Sociales. Cet appui financier sera aussi mis au service de l'aide à la traduction des publications.

L'université s'engage également à accroître la visibilité numérique des publications scientifiques de ses laboratoires et, particulièrement, des membres des laboratoires en Sciences Humaines et Sociales, en Lettres et en Arts. L'université s'engage, grâce aux services de la Médiathèque universitaire qui sont à la pointe sur le domaine de l'accès ouvert et de HAL, à inciter les chercheurs en SHS à faire figurer les résultats de leurs recherches sur HAL-Artois, afin que les indicateurs utilisés par certains évaluateurs puissent s'appliquer à eux.

Indicateur 8 : formation doctorale et publications scientifiques

- Nombre de doctorants
- Nombre de thèses soutenues
- Nombre de HDR soutenues
- Nombre de notices déposées dans HAL-Artois
- Nombre de publications déposées dans HAL-Artois
- Taux d'insertion professionnelle des docteurs à 3 ans

Axe 4 : développer une vision pluriannuelle du pilotage et les ressources propres de l'établissement

Objectif 1 : mettre à niveau les systèmes d'information au service du pilotage de l'établissement

Le premier objectif concerne l'amélioration de l'interopérabilité des systèmes d'information utilisés pour la gestion des ressources humaines (Siham), le suivi des moyens affectés à l'enseignement (OSE), que viendront utilement compléter les logiciels de calcul des charges (ACE) et de gestion des emplois du temps (ADE), permettant ainsi de s'assurer de la soutenabilité de l'offre de formation de manière plus fine.

La préliquidation de la paie, actuellement encore réalisée au moyen de l'application WINPAIE, sera effectuée via SIHAM au printemps 2020. La prochaine application mise en œuvre dans SIHAM concernera la GPEEC et notamment la gestion des entretiens professionnels (prévu pour la campagne 2021). En ce qui concerne le suivi des emplois et de la masse salariale, il est prévu de remplacer l'outil interne par une application fiable.

Un logiciel de calcul des charges (maquettes), ACE, vient d'être mis en place, et un logiciel de gestion des services enseignants, OSE, va être bientôt déployé. Le logiciel ADE de gestion des emplois du temps est en cours de déploiement sur toutes les composantes. Il permettra, à terme, de faire le lien entre les enseignements à prévoir figurant dans les maquettes et les heures effectuées. Le prochain objectif sera le remplacement d'Apogée par un SI de scolarité prenant en compte les nouveaux cursus universitaires et l'interopérabilité avec nos outils.

Enfin, dans cette dynamique d'interopérabilité des systèmes au service d'un pilotage renforcé, l'établissement projette la création d'un système d'information d'aide à la décision. Il permet ainsi d'agglomérer et d'historiser un ensemble d'indicateurs transversaux dans un entrepôt de données unique dédié au pilotage. Il concourt ainsi au développement et à la structuration des outils de pilotage destinés à l'équipe de direction, par la suite déclinables à l'ensemble des services.

Jalon 13 : point d'étape constatant la liquidation de la paie via SIHAM (2021), la mise en place de l'application OSE (2021) et le déploiement du module GPEEC de SIHAM (2022)

Objectif 2 : consolider la démarche de performance budgétaire et financière

L'université, soucieuse d'une politique de gestion performante, poursuivra le déploiement de la démarche du contrôle interne budgétaire et comptable initiée en 2017 par l'analyse des processus des missions, des recettes et des immobilisations.

L'université souhaite par ailleurs conduire les dialogues de gestion en se fondant sur les tableaux de bord affinés. Ils permettront de mieux maîtriser l'effectivité des dépenses et les taux d'exécution. A l'issue des dialogues de gestion, les lettres de cadrage clarifieront les objectifs à atteindre au vu des moyens attribués.

Enfin, la finalisation d'outils partagés de pilotage permettant une projection pluriannuelle pour l'université est prévue durant ce contrat.

L'établissement est engagé depuis 2017 dans la construction d'une méthodologie de calcul de coûts complets de ses activités. L'objectif est de poursuivre par la disposition d'une grille d'évaluation du coût complet et de tarification des activités contractuelles de recherche aux directeurs de laboratoires.

Sur le patrimoine immobilier, l'établissement élaborera sa stratégie sur le registre du numérique et son impact sur les surfaces. Les dépenses de Gros entretien renouvellement (GER) et d'investissement feront l'objet d'une vigilance constante pour assurer et pérenniser l'équilibre budgétaire de l'université.

Indicateur 9 : pilotage financier

- Taux d'exécution budgétaire (CF/BR) en fonctionnement
- Taux d'exécution budgétaire (CF/BR) en investissement
- Taux d'exécution budgétaire (CF/BI) de la masse salariale

Jalon 14 : mettre à disposition de toutes les unités de recherche une grille d'évaluation du coût complet et de tarification des activités contractuelles de recherche (2021)

Jalon 15 : actualisation de la matrice des risques des processus aboutis (budget – rémunération – achats) (2021)

Jalon 16 : finalisation du déploiement des processus des missions (2024) et des immobilisations (2024)

Jalon 17 : élaboration des annexes relatives aux opérations pluriannuelles et suivi des opérations pluriannuelles (2023)

Objectif 3 : augmenter la part de ressources propres de l'établissement

En soutien à ses projets de recherche, l'université d'Artois poursuivra sa politique de développement de ressources propres à travers sa recherche partenariale en lien avec la SATT, via trois leviers. D'abord, il s'agira de renforcer la communication interne et externe à l'établissement. L'objectif est de bien informer les directeurs d'unités et leurs équipes des enjeux et de la portée des opérations de valorisation, par des rencontres thématiques en lien avec les DIM de l'établissement et les Business Units de la SATT Nord, mais aussi par une news letter semestrielle dédiée à la valorisation. Le

recrutement d'un chargé de communication affecté à la DREDV permettra de mieux faire connaître les compétences des laboratoires auprès de partenaires privés. Ensuite, l'université d'Artois continuera à apporter un soutien fort à ses plateformes (Microscopie, Spectroscopie et Tech3E) afin d'en faire des éléments visibles en Région et sur le territoire national. Enfin, l'université veillera à protéger ses intérêts dans le cadre de la valorisation de ses partenariats. Dans ce contexte, la répartition des Mandats Uniques de Valorisation pour les laboratoires UMR et/ou multi-tutelles sera finalisée.

Les réponses aux appels à projets seront encouragées. Pour cela, la Direction de la Recherche, des Études Doctorales et de la Valorisation (DREDV) mettra en place des cycles de journées d'information sur les différents sites, afin d'informer et de sensibiliser les équipes de recherche aux possibilités de financement et aux outils d'aides aux montages (MESRI, dispositifs régionaux). Ces rencontres permettront à la DREDV de mieux comprendre les attentes et difficultés rencontrées afin de leur apporter des solutions. Ce sera également l'occasion d'évoquer des thématiques comme l'impact, l'accès libre et ouvert aux données de la recherche ou encore la recherche de partenaires. L'université réfléchira à des dispositifs d'incitation, comme un appel à projets internationalisation pour impulser des projets européens.

Les recettes de la formation continue universitaire (FCU) sont en constante augmentation depuis de nombreuses années. Le chiffre d'affaires réalisé est passé de 3 219 814 euros en 2015 à 3 934 756 euros en 2019 soit un TCAM de 18,17 % durant la même période. Dans le même temps cependant, la subvention régionale est passée de 916.038 euros en 2015 à 789 901 euros en 2019. Malgré cette diminution, la capacité à générer des ressources propres est restée croissante et le taux de dépendance aux ressources publiques est passé quant à lui sous la barre des 20 %. Cette progression résulte de la croissance de l'alternance au sein de l'établissement (1156 en 2018), en phase d'accélération, notamment par le biais de l'apprentissage. Ainsi, à la rentrée 2020, 8 nouvelles années de formation seront proposées en apprentissage.

S'agissant des perspectives d'augmentation des ressources propres issues de la FCU, deux voies sont identifiées :

- le développement et le renforcement de l'alternance au sein de composantes jusqu'à présent peu investies et en phase de développement ;
- la croissance du nombre de parcours mixtes (VAE/retour en formation), ainsi que de celui des certificats universitaires (ou certificats de compétence) en ligne, issus du séquençage des formations DUT, Licence, Licence Pro et Master, inscrits au RNCP et de ce fait éligibles au financement CPF.

Indicateur 10 : développement des ressources propres

- Total ressources propres (hors SCSP)
- Part des ressources propres (hors SCSP) sur produits encaissables
- Total ressources issues d'appels à projets européens

Indicateur 11 : développement de la formation continue

- Chiffre d'affaires de la formation continue
- Flux annuels d'alternants (contrat de professionnalisation et apprentissage)

III. Mise en œuvre et suivi du contrat

Le premier projet de rédaction pour cette partie sera proposé par le MESRI.

ANNEXE : RÉCAPITULATIF DES INDICATEURS ET DES JALONS

Indicateurs	Valeur 2019	Cible 2024
Axe 1 : participer activement à la stratégie de l'Alliance A2U		
1. Mise en place de la LCeR et premiers résultats		
- Nombre d'étudiants inscrits en LCeR	-	1350
- Nombre de lycéens inscrits au moins à un certificat	-	50
- Nombre de formations converties en blocs de compétences	-	9
- Taux de réussite à l'obtention d'un certificat	-	70%
Axe 2 : favoriser la réussite et l'insertion professionnelle de tous les étudiants		
2. Aide à la réussite et insertion professionnelle des étudiants		
- Taux de réussite des étudiants OUI SI - Licence en quatre ans	1ers inscrits en septembre 2018	15%
- Taux d'insertion professionnelle des diplômés de LP à 30 mois	LP : 91% (diplômés 2016)	LP : 91% (diplômés 2021)
- Nombre d'étudiants inscrits sur la plate-forme « carrière » de l'université d'Artois	4682	7500
- Nombre de formations de première année proposant un dispositif d'aide ou de remédiation	IUT : 6 L1 : 8	IUT : 10 L1 : 16
- Nombre d'étudiants de première année ayant suivi un dispositif d'aide ou de remédiation	IUT : 205 L1 : 278	IUT : 400 L1 : 1000
3. Numérique et innovation pédagogique		
- Nombre d'UE ou d'éléments constitutifs labellisés « innovation pédagogique »	72	150
4. Evaluation de la formation et des enseignements		
- Taux de réponse aux enquêtes d'évaluation de la formation	56,5%	70%
- Taux de réponse aux enquêtes d'évaluation des enseignements	35,4%	60%
- Part des mentions et diplômes faisant l'objet d'une évaluation	44%	100%
5. Qualité de la vie étudiante		
- Nombre de projets financés par la CVEC via le FSDIE et dans le cadre d'appel à projets	57	70
6. Mobilité internationale et partenariats		
- Nombre et part d'étudiants étrangers issus d'un système éducatif étranger au sein de l'établissement	1204 10,3%	1500 11%
- Nombre et part de diplômés ayant effectué une mobilité internationale d'au moins 2 mois	250 7%	- 10%

- Nombre de certifications en langues (CLES et TOEIC) délivrées par l'établissement et par des organisations d'évaluation externe	381	2400
- Part des certifiés B2 parmi les diplômés de licence inscrits à une certification B2	12,8%	20%
Axe 3 : promouvoir une recherche d'excellence, visible et en lien avec son territoire		
7. Recherche en lien avec le territoire		
- Nombre de thèses financées ou cofinancées par un acteur du territoire	6	9
- Nombre de manifestations scientifiques organisées ou coorganisées avec un acteur du territoire	20	30
8. Formation doctorale et publications scientifiques		
- Nombre de doctorants	233	250
- Nombre de thèses soutenues	27	35
- Nombre de HDR soutenues	9	15
- Nombre de notices déposées dans HAL-Artois	1198	2400
- Nombre de publications déposées dans HAL-Artois	277	560
- Taux d'insertion professionnelle des docteurs à 3 ans	86%	92%
Axe 4 : développer une vision pluriannuelle du pilotage et les ressources propres de l'établissement		
9. Pilotage financier		
- Taux d'exécution budgétaire (CF/BR) en fonctionnement	98,94%	95%
- Taux d'exécution budgétaire (CF/BR) en investissement	81,13%	90%
- Taux d'exécution budgétaire (CF/BI) de la masse salariale	98,34%	98%
10. Développement des ressources propres		
- Total ressources propres (hors SCSP)	12 331 000 €	13 000 000 €
- Part des ressources propres (hors SCSP) sur produits encaissables	12,4%	14%
- Total ressources issues d'appels à projets européens	128 293 €	500 000 €
11. Développement de la formation continue		
- Chiffre d'affaires de la formation continue	5 722 145 €	6 000 000 €
- Flux annuels d'alternants (contrat de professionnalisation et apprentissage)	1159	1337

Jalons	2020	2021	2022	2023	2024
Axe 1 : Participer activement à la stratégie de l'alliance A2U					
J1 : Mise en place de la LCeR dans le domaine scientifique					
J2 : Ouverture de la filière d'ingénieurs « l'industrie du futur »					
J3 : Création d'une Graduate Schools A2U en intelligence artificielle					
J4 : Mise en place d'une gouvernance commune des ED A2U					
Axe 2 : Favoriser la réussite et l'insertion professionnelle de tous les étudiants					
J5 : Généralisation des contrats de réussite étudiante avec encadrement par des directeurs d'études pour atteindre 100% des effectifs de licence					
J6 : Mise en place d'outils permettant d'évaluer les effets des pratiques innovantes					
J7 : Mise en place de tous les conseils de perfectionnement					
J8 : Point d'étape et bilan relatif à la qualité de vie étudiante à l'échelle de chacun des 5 pôles de l'établissement					
J9 : Etablir une cartographie des partenariats internationaux en formation et en recherche pour cibler et harmoniser les zones de coopération stratégiques					
J10 : Mise en place de réseaux/consortiums formalisés de partenariat pour répondre aux appels à projets à l'international et faire acte de candidature pour les masters conjoints Erasmus Mundus et les Universités européennes					

Axe 3 : Promouvoir une recherche d'excellence, visible et en lien avec son territoire					
J11 : Mise en place des contrats d'objectifs et de moyens (COM) pour chaque DIM					
J12 : Mise en place de la lettre de mission pour les responsables de DIM					
Axe 4 : Développer une vision pluriannuelle du pilotage et les ressources propres de l'établissement					
J13 : Point d'étape constatant la liquidation de la paie via SIHAM (2021), la mise en place de l'application OSE (2021) et le déploiement du module GPEEC de SIHAM (2022)					
J14 : Mettre à disposition de toutes les unités de recherche une grille d'évaluation du coût complet et de tarification des activités contractuelles de recherche					
J15 : Actualisation de la matrice des risques des processus aboutis (budget – rémunération – achats)					
J16 : Finalisation du déploiement des processus des missions et des immobilisations					
J17 : Elaboration des annexes relatives aux opérations pluriannuelles et suivi des opérations pluriannuelles					